

C.C.A.S. DE PUILBOREAU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à 18h30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison du Puilborain sous la présidence de Monsieur Didier PROUST, Vice-Président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Didier PROUST, Dominique RAMBAUD, Dominique COUDREAU, Denys SIMON, Jocelyne ROCHETEAU, Stéphanie CASTELLON, Brigitte BESNARD, Evelyne GENTET, Dominique MALLET

Étaient excusés : Monsieur Alain DRAPEAU (Procuration à D. PROUST), Monsieur MARY Jean-Louis (Procuration à D. MALLET), Madame Julie DAUDIN, Monsieur Gilles ANTONIO

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BESNARD

Secrétaire auxiliaire : Madame Anaïs FRAINEAU-ROUX

Date de convocation : Le 21 janvier 2026

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Etude des demandes aides financières
- Etude des dossiers « Bourse au permis »
- Retrait bourse au permis de conduire : dossier n°2024-D
- Présentation du bilan d'activité 2025
- Débat d'orientation budgétaire
- Informations diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le quorum étant atteint, Madame Brigitte BESNARD est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur Didier PROUST présente le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2025 et demande si les administrateurs ont d'éventuelles questions concernant la rédaction du procès-verbal.

Madame Dominique MALLET signale une faute de frappe à la page 5 du document ainsi qu'un mot manquant à la page n°7. Les modifications seront effectuées avant la diffusion du document.

Elle s'interroge également sur certaines tournures de phrases qui après explication ne seront pas modifiées sur le compte-rendu.

Arrivée de Madame Stéphanie CASTELLON à 18h35

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11	0	0	0

ETUDE DES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Aucun dossier n'est à étudier lors de cette séance.

Monsieur Didier PROUST indique qu'une demande d'aide financière est en attente, car le dossier est incomplet.

ETUDE DES DOSSIERS « BOURSE AU PERMIS »

Aucun dossier n'est à étudier lors de cette séance.

RETRAIT BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Non diffusé

PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ

Monsieur Didier PROUST donne lecture du bilan d'activité 2025, annexé au compte-rendu. Les échanges intervenus en séance et ne figurant pas dans le bilan d'activité sont retranscrits ci-après.

- **Observatoire :**

Monsieur Didier PROUST reprend les chiffres présents dans le bilan d'activité. Il ajoute qu'au dernier recensement de la population, la ville de Puilboreau dépasserait les 7000 habitants.

- **Le CCAS, acteur de proximité :**

Monsieur Didier PROUST évoque le travail réalisé sur cette dernière mandature, avec notamment le recrutement d'un agent à temps plein. Aujourd'hui, 2 agents sont à temps plein au CCAS ce qui représente environ 100 000 euros de charges de personnel. Un bilan de mandature sera transmis lors du prochain conseil d'administration.

Il rappelle les chiffres clés du service, intégrant pour la première fois la comptabilisation des SMS. Les différents indicateurs font apparaître une augmentation des contacts.

- **Soutenir les publics en situation de fragilité**

Monsieur Didier PROUST poursuit la lecture du bilan d'activité.

Il constate une hausse des dépôts de demande d'aides financières. Cette année, plusieurs dossiers ont pu être fait en interne.

Monsieur Denys SIMON observe que le nombre de dossiers déposés en 2025 est équivalent à celui enregistré en 2020.

Monsieur Didier PROUST relève certains motifs de demandes d'aides, notamment les réparations automobiles favorisant l'accès ou le maintien dans l'emploi, ainsi que l'achat d'un réfrigérateur, indispensable à la conservation des denrées alimentaires.

Il évoque également une hausse des demandes d'aides alimentaires. En 2026, le CCAS a mis en place une nouvelle organisation avec une distribution des colis alimentaires dans la salle de réunion. Cette réflexion a été menée avec l'équipe de bénévoles.

A la dernière distribution de janvier, 26 foyers ont bénéficié d'un colis alimentaire.

- **Accompagner le vieillissement**

Le GCSMS Part'âges : Monsieur Didier PROUST ajoute que le CCAS a accompagné les bénéficiaires du GCSMS dans le changement de leur SAAD.

Atelier équilibre : Monsieur Didier PROUST rappelle que l'atelier est ouvert en priorité aux Puilborains même si cela coûte plus cher au CCAS.

Galette des aînés : Monsieur Didier PROUST précise que la galette des aînés 2026 a accueilli le Conseil Municipal des Enfants, dans l'objectif de développer le lien intergénérationnel. Comme chaque année, un certain absentéisme est toutefois constaté lors de cet évènement.

Monsieur Dominique COUDREAU indique avoir néanmoins observé une participation plus importante cette année.

Atelier Code de la Route : Monsieur Didier PROUST indique que le CCAS avait initialement prévu de limiter cette action à 50 participants. Toutefois, en raison de la demande, 61 personnes pris part à cet atelier.

Cycle ateliers « Bien se soigner et renforcer ses défenses immunitaires » : Monsieur Didier PROUST ajoute que certains participants ont apprécié cet atelier et souhaitent qu'il soit remis en place.

Chansons à ta porte : Madame Dominique RAMBAUD souligne la qualité du choix de la compagnie de chanteurs et musiciens. Elle indique que cet évènement a suscité une vive émotion avec « les yeux qui brillent », tant lors de la représentation que lors de la distribution des photographies, et qu'il demeure encore aujourd'hui un sujet d'échanges.

- **Développer le lien social entre les habitants**

Zone de gratuité : Monsieur Didier PROUST indique que le CCAS a collecté davantage de jeux cette année. Il a constaté que 2 à 3 personnes seraient dans l'abus lors de la distribution, mais cela reste à la marge.

Il ajoute que cette action permet à tous les enfants d'avoir un jouet au pied du sapin de Noël.

Gestes qui sauvent : Madame Dominique RAMBAUD précise que cette action accueille les familles, car les parents s'inscrivent avec leurs enfants.

Monsieur Dominique COUDREAU ajoute qu'une participation moyenne de douze personnes par session permet à chacun de disposer d'un temps suffisant pour la pratique des gestes de premiers secours.

Café Rencontre : Monsieur Didier PROUST précise qu'il y a eu l'installation d'un nouvel équipement anti-bruit dans la salle de réunion.

Au plus « pré » de votre assiette : Monsieur Didier PROUST valorise l'action Festin Solidaire qui permet de lutter contre l'isolement en période de fêtes.

- **Accueillir et favoriser le vivre ensemble**

Les attributions de logements : Monsieur Didier PROUST indique qu'il y a eu peu de sollicitations des bailleurs. Il précise que la gestion en flux des logements sociaux ne semble pas bénéfique pour la commune, en raison d'un faible nombre de mouvements.

- **Cultiver la solidarité**

La P'tite boutique : Monsieur Didier PROUST informe l'assemblée que quatre nouveaux bénévoles vont intégrer l'équipe en ce début d'année.

Madame Stéphanie CASTELLON demande si les bénévoles sont suffisamment nombreux.

Monsieur Didier PROUST répond que l'équipe est au complet pour le moment. Il ajoute qu'il est important d'avoir des bénévoles à l'aise avec le public.

Dispositif « Ma Commune Ma Santé » : Monsieur Didier PROUST ajoute que le référent de l'association ACTIOM a indiqué que la commune de Puilboreau est très active sur cette thématique et que des rendez-vous sont systématiquement pris lors de chaque permanence.

Café des aidants et Parenthèse hors du temps pour les aidants : Monsieur Didier PROUST souligne la difficulté de l'aidant de laisser leur proche malade seul à domicile pour pouvoir participer à ces ateliers.

Monsieur Didier PROUST félicite les agents pour la rédaction du bilan.

Madame Evelyne GENTET demande si le bilan d'activité sera présenté au conseil municipal.

Monsieur Didier PROUST indique qu'une synthèse du document sera présenté.

Madame Dominique RAMBAUD interroge le Vice-Président du CCAS sur le nombre de bénévoles impliqués au sein du CCAS.

Monsieur Didier PROUST précise qu'environ trente bénévoles y sont investis. Il souligne d'ailleurs l'initiative d'organiser chaque année un pot des bénévoles afin de souligner leur engagement.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Préambule

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le présent Rapport d'Orientation Budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale s'inscrit comme une étape essentielle du cycle budgétaire. Il a pour objet de présenter aux membres du Conseil d'administration les grandes orientations financières et stratégiques qui guideront l'élaboration du budget primitif de l'exercice à venir.

L'article D.2312-3 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le présent rapport d'orientation budgétaire constitue ainsi un outil d'aide à la décision pour les administrateurs du CCAS. Il vise à éclairer les choix budgétaires à venir, dans le respect des équilibres financiers, des obligations réglementaires et des valeurs de solidarité qui fondent l'action sociale communale.

CONTEXTE GÉNÉRAL

A. A l'échelle nationale

Malgré un ralentissement progressif de l'inflation, le contexte économique demeure tendu et continue de fragiliser le pouvoir d'achat des ménages, en particulier celui des publics les plus vulnérables. La hausse durable des coûts de l'énergie, du logement et des biens de première nécessité contribue à l'aggravation des situations de précarité. Ces contraintes économiques se répercutent également sur les dépenses de fonctionnement des établissements publics, notamment en matière de fluides, de prestations de services et de charges générales.

Adopté le 16 décembre 2025, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 fixe les grandes orientations en matière de dépenses et de recettes sociales pour l'année à venir.

Parmi les mesures notables figure la création d'un congé de naissance, indemnisé par la sécurité sociale, au bénéfice des deux parents. Ce nouveau dispositif viendra compléter les congés de maternité et de paternité existants, en permettant à chaque parent de bénéficier d'un à deux mois supplémentaires de congé. Ce congé ne se substituera pas au congé parental.

Le PLFSS prévoit également un renforcement des dispositifs d'accompagnement de la perte d'autonomie, tant à domicile qu'en établissement. Une enveloppe de 250 millions d'euros est consacrée au financement du recrutement de 4 500 professionnels supplémentaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Par ailleurs, la loi de financement de la sécurité sociale suspend jusqu'à janvier 2028 le calendrier de relèvement de l'âge légal de départ à la retraite et de la durée d'assurance prévue par la loi du 14 avril 2023 portant réforme des retraites. Cette mesure concerne les générations nées entre 1964 et 1968, qui pourront ainsi faire valoir leurs droits à la retraite un trimestre plus tôt.

À la date de rédaction du présent rapport, le projet de loi de finances pour 2026 est en cours de discussion parlementaire. En l'absence de promulgation avant le 31 décembre 2025, une loi spéciale a été adoptée en décembre afin de garantir à l'État et aux collectivités territoriales les ressources nécessaires à la continuité de leur fonctionnement à compter du 1er janvier 2026, dans l'attente du vote du budget définitif.

B. A l'échelle départementale

En raison des incertitudes nationales qui pèsent sur le projet de loi de finances 2026, l'Assemblée Départementale a décidé de reporter l'élaboration de son budget primitif au printemps 2026.

La session d'hiver s'est déroulée le 19 décembre 2025, a été consacrée à la présentation du bilan des actions conduites par le Département durant l'année 2025 avec notamment, le soutien aux publics les plus fragiles. Celui-ci a été renforcé par une augmentation de 15 M€ des crédits de fonctionnement, permettant de préserver les dispositifs d'accompagnement social et médico-social.

L'insertion professionnelle constitue également une priorité affirmée. L'expérimentation conduite auprès des bénéficiaires du RSA a produit des résultats significatifs, avec une baisse de 500 allocataires par rapport à 2024, confirmant la pertinence des actions engagées en faveur du retour à l'emploi.

Lors des dernières commissions permanentes, plusieurs décisions ont été prises pour soutenir l'action sociale :

- Reconduction de conventions avec l'Etat et le secteur associatif pour accompagner les parents isolés avec des enfants de moins de 3 ans ;
- Signature avec l'État d'une charte de prévention des expulsions locatives de la Charente-Maritime pour favoriser le maintien dans le logement des populations en difficulté économique ;
- Renouvellement de conventions pour la mise en œuvre de la Mesure d'accompagnement social personnalisée (avec l'UDAF 17, MSAIS et l'ADEI) ;
- Renouvellement de conventions pour l'accompagnement social, notamment auprès des jeunes, pour un montant d'1 M€.
- Renouvellement des conventions avec l'État et France Travail pour la mise en œuvre des contrats aidés en faveur des bénéficiaires du RSA et l'accompagnement global des demandeurs d'emploi en situation de fragilité.

C. A l'échelle communale

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune exerce ses missions dans un environnement marqué par la sollicitation croissante des services sociaux. Le CCAS s'appuie sur une équipe de deux agents, mobilisés à pleine capacité pour assurer l'accueil du public, l'instruction des demandes, la mise en œuvre des différentes actions et l'accompagnement des usagers.

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales. Conformément aux dispositions réglementaires, cette échéance impliquera la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS), outil essentiel de diagnostic territorial permettant d'objectiver les besoins de la population et d'éclairer les orientations de la politique sociale communale. La conduite de cette démarche représentera un enjeu organisationnel et financier pour le CCAS.

Dans ce contexte, le CCAS poursuivra les actions engagées en direction des aidants, qui constituent un public particulièrement exposé aux risques d'isolement et d'épuisement. Les dispositifs existants seront reconduits afin de soutenir les parcours des aidants et de conforter les partenariats locaux développés autour de cette thématique.

Les orientations budgétaires pour 2026 devront ainsi concilier la nécessité de maintenir un niveau de service auprès de la population, la prise en compte des obligations réglementaires liées à l'Analyse des besoins sociaux et la pérennisation des actions, dans un cadre de ressources humaines et financières maîtrisées.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES : SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du CCAS pour l'exercice à venir s'appuieront sur la mobilisation de l'excédent de clôture de l'exercice 2025. Elles seront complétées par la

subvention communale, qui constituent la ressource structurelle essentielle du budget, la subvention versée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au titre de la cotisation à l'AFIPADE, ainsi que des produits divers de gestion courante. Ces produits comprendront notamment les participations financières des usagers aux ateliers proposés par le CCAS, les dons perçus, les recettes issues de la vente de titres de transport.

Par ailleurs, une demande de subvention a été déposée auprès de la Conférence des Financeurs de Prévention de la Perte d'Autonomie afin de soutenir la mise en œuvre de deux actions :

- Au plus « pré » de votre assiette : cycle d'animations ayant pour objectif de sensibiliser autour de la thématique de l'alimentation durable au travers 5 axes : l'environnement, l'économie, le culturel, la santé et le lien social. Le montant de la subvention sollicitée pour cette action s'élève à 1 440 € ;
- Une parenthèse hors du temps pour les aidants : un cycle d'ateliers favorisant la détente physique et mentale grâce à la relaxation, le yoga, les étirements, l'automassage, la respiration. Le montant de la subvention sollicitée pour cette action s'élève à 1 512 €.

En cas d'acceptation de ces demandes, la subvention attribuée par le Département fera l'objet d'une intégration budgétaire par le biais d'une décision modificative.

Enfin, une augmentation de la participation communale sera nécessaire afin de faire face à plusieurs évolutions structurelles. Celle-ci s'explique notamment par la révision de l'IFSE applicable aux agents du CCAS, entraînant une hausse des charges de personnel, ainsi que par la nécessité d'engager, au cours de l'année 2026, une analyse des besoins sociaux (ABS), conformément aux missions réglementaires du CCAS et aux orientations stratégiques de la collectivité.

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'inscriront dans une logique de pérennisation des actions engagées en 2025, tout en assurant le fonctionnement global et continu du service. L'objectif est de consolider les dispositifs existants afin de préserver l'équilibre budgétaire et organisationnel du CCAS.

Tous les postes de dépenses seront reconduits, mais certains d'entre eux connaîtront une évolution à la hausse afin de répondre à des besoins identifiés :

- Les charges de personnel, en lien avec l'évolution du régime indemnitaire (IFSE) ;
- L'aide alimentaire, avec l'acquisition de matériel adapté, notamment des nappes cirées facilitant l'entretien et l'hygiène des tables, ainsi que des sacs isothermes permettant d'assurer le respect de la chaîne du froid lors de la distribution ;
- Les prestations de services, liées au lancement de l'analyse des besoins sociaux (ABS), outil réglementaire et stratégique indispensable à l'adaptation des politiques sociales du CCAS aux réalités du territoire.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES : SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Recettes d'investissement

Les recettes sont estimées à 3 884,57€ pour l'année 2026. Elles résultent principalement du report de l'excédent d'investissement 2025 ainsi que la dotation aux amortissements correspondant aux acquisitions réalisées par le CCAS en 2025, notamment avec l'achat d'un réfrigérateur, d'une cafetière et l'installation d'étagères dans les bureaux du CCAS.

B. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues pour l'exercice 2026 seront principalement dédiées au renouvellement et à l'adaptation des équipements nécessaires au bon fonctionnement du service. Elles s'inscrivent dans une logique de maintien de la qualité des conditions d'accueil et de travail, en lien avec l'évolution des besoins du public.

Les dépenses les plus significatives porteront sur l'acquisition de matériel électroménager, rendue nécessaire par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire et le renouvellement d'appareils anciens. Ces investissements permettront d'assurer des conditions de stockage et de distribution conformes aux exigences d'hygiène et de sécurité.

Rappel

Le Rapport d'Orientations Budgétaires n'est pas un budget. Hormis les restes à réaliser et les consultations en cours qui constituent de réels engagements, les programmes listés dans ce document ne sont, à ce stade, que des réflexions et pistes de travail destinées à nourrir le Débat d'Orientations Budgétaires.

En conséquence, l'évocation et/ou l'inscription d'un nouveau projet n'engage nullement la commune à sa réalisation.

Il appartient au Conseil d'Administration de déterminer l'ordre de priorité des investissements au regard de leur nécessité et en considération des capacités financières de la structure.

La priorité des investissements peut être déterminée à l'aune de ce qui est jugé :

- indispensable*
- puis nécessaire*
- puis souhaitable*
- puis superflu*

L'assemblée adopte alors le budget en affectant aux programmes retenus les crédits nécessaires à leur mise en œuvre.

Chacun ayant pu s'exprimer, Didier PROUST, Vice-Président du CCAS, propose de procéder au vote permettant, d'une part de prendre acte de la tenue de ce débat, d'autre part d'attester de l'existence du rapport d'orientations budgétaires, support du débat.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé

- **DE CERTIFIER** avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires
- **DE CERTIFIER** avoir tenu le débat d'orientations budgétaires 2026.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11	0	0	0

INFORMATIONS DIVERSES

Pas d'échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-Président déclare la séance close à 19H27.

Le secrétaire de séance,
Brigitte BESNARD

Le Président,
Alain DRAPEAU

NUMEROTATION DES EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS :

2026/01/01 Retrait bourse au permis de conduire : dossier n°2024-D
2026/01/02 Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026